

Image not found or type unknown



## Divorce - héritage et indivision

Par **MARTIN VIRGINIE**, le **23/05/2017** à **11:21**

Bonjour,

Mon interrogation porte sur le fait que sachant que mon mari et ses frères/soeurs sont en indivision sur une maison appartenant à leur père décédé depuis peu et qui a vécu dedans (usufruit suite décès de son épouse), ai-je droit à quelque chose ou une "récompense" dans le cadre de mon divorce car le bien est en indivision depuis plus de 20 ans? Mariée sans contrat sous le régime de la communauté d'acquêts.

Merci bien de votre réponse,

Par **Visiteur**, le **23/05/2017** à **12:00**

Bonjour,

Non, il s'agit d'un bien qui reste en propre (de famille).